

COVID-19

MESURES ET PRÉCAUTIONS



QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES ET LEURS RÉPONSES

Q- Qu'est-ce qui est ouvert ou fermé ?

R –

- L'hôtel de ville (132, Antonio-Barrette) : le public ne peut y avoir accès jusqu'à nouvel ordre mais tous les services municipaux sont maintenus.
- Le Centre des arts et des loisirs Alain-Larue : le public ne peut y avoir accès pour l'instant. La salle d'exposition est fermée jusqu'à nouvel ordre ainsi que la salle communautaire.
- Le bureau du service des loisirs (225, Antonio-Barrette) : le public ne peut y avoir accès jusqu'à nouvel ordre mais tous les services municipaux sont maintenus.
- Les bâtiments de parcs : ils sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Les modules et les aires de jeux dans les parcs : ils sont fermés, étant donné la difficulté de désinfecter ces équipements.
- La bibliothèque municipale : elle est fermée jusqu'à nouvel ordre. Cette décision sera révisée au moment opportun suivant les recommandations de la santé publique.

Vous pouvez renouveler vos documents via votre dossier d'abonné en ligne ou par courriel au biblio@notredamedesprairies.com ou par téléphone au 450-758-3670. Vous pouvez également les remettre dans la chute à livres.

Les livres numériques sont toujours accessibles. Vous pouvez joindre l'équipe de la bibliothèque au 450-758-3670 pour savoir comment télécharger des documents, ils vous aideront avec plaisir.

Q- Qu'est-ce qui est annulé ou reporté ?

R –

- Les spectacles au Carrefour culturel : ils sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel ordre. Cette décision sera révisée au moment opportun suivant les recommandations de la santé publique. Les dates de report des événements ne sont pas encore connues mais aussitôt qu'elles le seront, nous les diffuserons sur notre site internet, section événements.
- Les expositions au Centre des arts et des loisirs Alain-Larue : elles sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre. L'exposition Paysage intérieur de François Lauzier, qui devait débiter le jeudi 19 mars, est reportée. Les nouvelles dates ne sont pas encore connues mais aussitôt qu'elles le seront, nous les diffuserons sur notre site internet, section événements.
- Les cours de la programmation des loisirs : tous les cours de la programmation d'hiver et de printemps sont annulés. Les participants à la programmation d'hiver seront contactés pour les modalités de compensation pour les cours non offerts, à l'exception des cours de sculpture. Le moment venu, les participants pourront terminer leur sculpture.
- Les inscriptions au camp de jour : elles sont reportées en mai, ou quand il sera possible de les prendre.
- La fête dansante de Pâques pour les 8-13 ans : elle est annulée.
- Le Défi Santé : vous pouvez toujours vous inscrire en ligne et réaliser votre défi à la maison. Plusieurs entreprises et organismes vous proposent des vidéos d'entraînement alors n'hésitez pas à bouger ! Par contre, les activités offertes par la Ville dans la programmation sont annulées (marche active au sentier champêtre, circuit d'entraînement au parc des Champs-Élysées et tennis organisé au parc Amable-Chalut).
- Organismes communautaires de NDP :
 - Bazar NDP : annulé
 - Le Bel-Âge NDP : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre
 - Partage NDP : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre
 - Club de scrabble Jolimot : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre
 - Club de Bridge de la Rive NDP : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel Ordre

Groupe scout NDP : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

AFÉAS : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

Chevaliers de Colomb : le déjeuner du mois d'avril est annulé.

Société Saint-Vincent-de-Paul : l'accès au bâtiment est interdit. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone : 450-759-4862

Centre de femmes Marie-Dupuis : les activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre . L'accès au bâtiment est restreint, il est préférable de communiquer avec eux par téléphone : 450-752-5005. N'hésitez pas à consulter la page Facebook du Centre de Femmes.

Maison des Jeunes : l'accès au bâtiment est interdit. Vous pouvez communiquer avec les animateurs via Facebook.

Q- Est-ce que je peux payer mes taxes ?

R- Les échéances de tous les paiements de taxes 2020 ont été retardées de 2 mois. Voici les nouvelles échéances :

Paiement du 19 mars (qui avait été reporté au 26 mars : reporté au 15 mai

Paiement du 15 mai : reporté au 15 juillet

Paiement du 17 août : reporté au 15 octobre

Paiement du 15 octobre : reporté au 15 décembre

Cette mesure s'applique autant aux particuliers qu'aux entreprises et les procédures de paiement suivantes s'appliquent :

- Si vous utilisez le système bancaire, vos paiements peuvent se faire n'importe quand entre la date initialement prévue et la date reportée.
- Si vous avez programmé le paiement des taxes par l'entremise de votre institution financière, vous devez faire le changement de date vous-même puisque la Ville ne dispose d'aucun moyen pour le faire.
- Si vous avez adhéré aux paiements préautorisés, la Ville procédera aux prélèvements selon les nouvelles dates d'échéance.
- Si vos taxes sont payées par un créancier hypothécaire la Ville communiquera directement avec eux.
- Vous pouvez toujours aussi poster vos chèques ou les remettre dans la boîte aux lettres prévue à cet effet derrière l'hôtel de ville. (132, Antonio-Barrette).

ATTENTION ! La situation ayant évolué rapidement, il se trouve que pour le paiement préalablement du le 19 mars, les chèques reçus par la Ville étaient déjà en cours de traitement auprès de notre institution financière et qu'il était trop tard pour arrêter le processus. Ceux et celles dont les chèques ont été encaissés et qui désirent se faire rembourser doivent en faire la demande au plus tard le vendredi 27 mars à midi au 450-759-7741.

Q- Puis-je tout de même demander un permis ?

R- Bien sûr ! Vous pouvez le faire en ligne sur notre site Internet à la section permis, certificats et formulaires. Vous pouvez aussi le faire par téléphone, il nous fera plaisir de vous communiquer la personne responsable. Il est également possible de prendre un rendez-vous téléphonique avec les responsables des permis.

Q- Comment puis-je signaler un bris ou un événement en lien avec les infrastructures municipales ?

R- Vous pouvez le faire en nous téléphonant au 450-759-7741

Q- Est-ce que les ordures ménagères seront tout de même ramassées ?

R – Oui, rassurez-vous, tous les services essentiels à la population sont maintenus.

Toutefois, l'écocentre de la MRC de Joliette, situé sur la rue Raoul-Charrette à Joliette, est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Recyc-Québec, ainsi que la MRC de Joliette, vous demandent également de respecter les consignes suivantes :

- 1- Gardez vos contenants consignés à la maison
- 2- Par mesure de précaution, les mouchoirs ne peuvent plus être mis dans les matières organiques.
- 3- Vos mouchoirs, masques, lingettes et gants souillés doivent être mis dans des sacs bien fermés avant d'être placés dans des contenants de déchets fermés.

Finalement, nous demandons votre collaboration afin de ne pas jeter les lingettes désinfectantes dans les toilettes. Bien qu'elles soient très utiles afin de limiter la propagation du virus, elles risquent d'obstruer les réseaux d'égout sanitaire et les équipements.

Pour de l'information officielle sur la Covid-19, vous pouvez contacter, sans frais, le 1 877 644-4545 ou visiter le www.quebec.ca